

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué le 23 septembre 2025, s'est assemblé en son lieu ordinaire de séance sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présent-e-s (12) Mme VEYSSY, Maire ; M. AUBY, Mme BERTIN, Mme BERTRAND, M. BRUGERE, M. COUTHOUIS, M. CRISTOFOLI, Mme DANHEY, Mme LABORDE, M. PICO, M. SEIGUE, Mme VACHER,

Pouvoirs (2) : Mme DARRIET à Mme DANHEY, Mme VIDAL à Mme VEYSSY

Absent-e-s (2) : M. DUPONT, Mme MARTINEZ

Secrétaire de séance : M. PICO

Propos liminaires de Mme le Maire :

Mes chers collègues, je vous remercie de vous être rendus disponibles pour cette séance du Conseil Municipal Public qui est la dernière de cette année 2025, et qui sera très probablement la dernière de cette mandature 2020 - 2026.

Alors, avant même d'entrer dans les sujets d'actualité, je souhaiterais vous proposer une minute de silence en mémoire de deux collègues élus qui ont siégé avec conviction et passion au conseil municipal de Cénac. Je veux parler bien sûr de Jean-Louis Tournié, élu dans notre équipe actuelle, et de Christian Bouzat, élu pendant près de 30 ans. Tous deux sont décédés à quelques jours d'intervalle, et nous étions quelques collègues à les accompagner pour leur dernier voyage.

Je vous remercie.

Comme vous le constatez, certaines collègues ne sont pas présentes ce soir autour de cette table pour des raisons de santé. Souhaitons nos meilleurs vœux de rétablissement à Christiane Darriet et Marie-France Vidal. Nous les remercions aussi pour le temps qu'elles ont consacré à la préparation du déjeuner offert par le CCAS aux Anciens de la commune. C'était le dimanche 23 novembre, il y a deux semaines, une centaine de Cénacais-es étaient présent-e-s, et ils nous ont tous remerciés chaleureusement pour cet agréable moment.

J'en profite pour saluer mes deux adjointes, Laetitia Daney et Alexandra Vacher, présentes à mes côtés ce jour-là, et qui ont réalisé toutes les deux de très jolies décos de table « 100 % cénacaises ». Je précise que, comme chaque année, des corbeilles de Noël seront livrées au

domicile des personnes les plus vulnérables de notre commune, corbeilles préparées par notre épicerie.

En cette période de fin d'année, de nombreuses animations sont proposées sur la commune, et, en fin de séance, je laisserai le soin à Dominique Bertin de vous parler des spectacles culturels qui ont été organisés sur la commune, et à Alexandra Vacher de vous annoncer les animations organisées par une toute nouvelle association Cénacaise. Et pour ma part, je clôturerai cette ultime séance par la programmation des vœux du Maire.

Je vais également vous demander votre accord pour rajouter une question à l'ordre du jour de notre conseil municipal, il s'agit de m'autoriser à signer le PV de mise à disposition d'un bien immobilier avec la CDC, dans le cadre de l'accueil périscolaire.

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Aucune observation n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

II/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2

Madame le Maire explique que la commune a été obligée de se substituer au propriétaire pour faire réaliser les travaux de sécurisation concernant le péril imminent de l'immeuble situé au n°9 de l'allée du Garde.

Les écritures budgétaires correspondantes font l'objet d'une opération pour compte de Tiers. Celle-ci doit permettre à la commune de recouvrer le montant des dépenses engagées.

Il est donc nécessaire d'opérer une révision de crédits pour abonder les lignes budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes :

RÉVISION DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT				
	Chap	Art	Intitulé	Proposition
Dépenses	4541	454102	Opération sous mandat n°2	+ 31 605.18 €
Recettes	4542	454202	Opération sous mandat n°2	+ 31 605.18 €

La délibération n°27-2025 est adoptée à l'unanimité

III/ CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame DANEY explique que le tableau des effectifs comprend un poste d'agent d'entretien des bâtiments et de surveillance du temps méridien au sein du service Ecole. Ce poste a été créé, à l'époque, à temps non complet pour 31h42/semaine.

Or, les travaux d'extension de l'école et la création de la SMA ont généré de nouveaux besoins en termes d'entretien des bâtiments.

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui au Conseil de créer un poste à temps complet pour assurer ces missions. Il conviendra ultérieurement de supprimer, après avis du CST, le poste d'agent d'entretien à temps non complet (31h42) déclaré vacant.

La délibération n°29-2025 est adoptée à l'unanimité

IV/ CONVENTION AVEC LA SOCIETE ALBERT RESTAURATION

Madame VACHER explique que la société Albert de Restauration assure pour le compte de la commune la confection des repas pour l'école et l'accueil périscolaire de Cénac le mercredi.

Albert Restauration a sollicité l'autorisation d'utiliser la cuisine scolaire pour confectionner des repas destinés à des accueils périscolaires sur d'autres communes ou bien d'éventuelles associations en cas de demande, afin de faciliter leur organisation.

En contrepartie une contribution de 0.45€/repas sera versée à la commune.

La délibération n°30-2025 est adoptée à l'unanimité.

IV/ MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL

Madame VACHER explique que l'association du Rugby Club de la Pimpine a déposé une demande auprès de la mairie pour occuper le local situé près des terrains de tennis sur la Plaine des Sports.

Cette demande se justifie par la nécessité, pour l'association, de proposer à ses salariés un lieu de travail plus adéquat que le local du rugby.

Le RCP étant une association intercommunale, la gestion des locaux qui lui sont dédiés est assurée par la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-mers.

Néanmoins, celle-ci ne disposant pas de locaux à proposer au RCP, et dans l'attente d'une solution plus pérenne, le RCP sollicite l'autorisation d'occuper le local situé près des terrains de tennis.

Il est précisé au Conseil que le club de tennis, dont le siège est à Camblanes-et-Meynac, a donné son accord pour cette mise à disposition, étant entendu que ses adhérents devront tout de même avoir accès au local les jours de compétition.

Il est ainsi proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition pour une durée d'1 an, renouvelable chaque année par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

La délibération n°31-2025 est adoptée à l'unanimité

V / MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Madame le Maire explique dans le cadre de l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse, la commune met à disposition de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers des locaux au sein du groupe scolaire de la Pimpine.

En vertu de l'article L1321-1 du CGCT, cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties, et précisant la consistance et la situation juridique des biens.

Madame le Maire précise les locaux concernés :

- 2 anciennes salles de classe jouxtant la Mairie pour l'APS élémentaire
- 1 salle construite en 2023 pour l'APS maternelle
- Un espace bureau, hall d'entrée et sanitaires

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Madame le maire à signer ce procès-verbal contradictoire.

VI / QUESTIONS DIVERSES

Mr COUTHOUIS évoque les questionnements suite à la CFE, et les mécontentements de certaines entreprises qui ont vu leur taxe être multipliée par 3 ou 4, sans information préalable.

Madame le Maire rappelle que la CFE est une taxe décidée et collectée par la Communauté de communes. Les modalités de calcul de cette taxe ont effectivement été revues en commission intercommunale « attractivité du territoire et développement économique » en 2024, afin de s'aligner sur les taux pratiqués dans les autres intercommunalité et Bordeaux Métropole. Elle regrette, comme d'autres élus cénacais, qu'une communication ciblée en direction des entreprises, n'ait pas été faite, dès le vote de ce nouveau dispositif en 2024, afin d'en informer les acteurs économiques du territoire et pour leur laisser le temps de prendre leurs dispositions.

Mme BERTIN souhaite faire part au Conseil des actions culturelles qui ont pu être menées lors de ce mandat, malgré le budget parfois contraint pour proposer des animations aux cénacais-es. Plusieurs concerts ont eu lieu au sein de l'Eglise, permettant non seulement un rendu acoustique de qualité, mais aussi une mise en valeur de notre patrimoine.

Par ailleurs, le dernier spectacle de flamenco qui s'est déroulé à la salle culturelle a été très apprécié, il s'agissait d'un groupe de Latresne ayant accepté de venir se produire gratuitement. La présence des conseillers municipaux lors de ces évènements est indispensable, car cela montre le soutien apporté à la Culture par l'équipe municipale.

Mme BERTIN espère que cette politique culturelle sera maintenue et soutenue par les conseiller-e-s élu-e-s lors des prochaines élections municipales.

Mme VACHER informe le Conseil de la création d'une nouvelle association, CENACTION, ayant pour objet, et en l'absence de comité des fêtes, d'animer la vie locale, et de relancer une dynamique pour les habitants. Plusieurs animations sont déjà programmées, et l'association accueillera avec plaisir des bénévoles prêts à s'investir.

Mme le Maire prend la parole pour conclure la séance du Conseil Municipal :

« A présent, je voudrais conclure ce conseil municipal en vous disant, au terme de cette mandature, que cela a été un honneur pour moi, d'être le maire de cette commune, durant ces douze années.

Je tiens à remercier chacune et chacun des élus municipaux pour la qualité de nos débats, nos échanges, parfois - mais rarement - rugueux. Le respect de l'autre a été toujours de mise dans cette enceinte, et je pense pouvoir dire que nous avons dignement représenté les habitantes et les habitants de Cénac.

Nous avons pu mener à leur terme des projets structurants pour notre commune, avec en tout premier lieu la rénovation et l'extension de notre école communale, complétée par une cour végétalisée aujourd'hui citée en exemple par le CAUE et par de nombreux élus des communes voisines.

Nous avons conforté la villa Argentina comme pôle culturel avec l'aménagement de l'école de musique. Nous avons aussi beaucoup œuvré pour notre voirie communale en sécurisant la traversée du Pin Franc, en refaisant les routes sur les quartiers Bernadotte, Dupouy, Mons, Citon.... Nous avons aussi contribué à réduire la vitesse avec la pose de feux intelligents, avenue de Bordeaux. Pensons aussi au boulodrome sur la place du Bourg, la micro-forêt sur la Plaine des Sports, le rucher municipal au Bois de Desfonseau. Notre Mairie s'est ouverte encore plus au public, avec des amplitudes horaires très larges, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h sans interruption, tout en promouvant la semaine de 4 jours pour les agents municipaux, sans oublier la possibilité de faire sa carte d'identité et son passeport, ici à Cénac, depuis deux ans... Pensons aux animations municipales, avec tous les spectacles gratuits, la gratuité aussi de la bibliothèque pour les Cénacaïs, la Guinguette cénacaise de septembre...

Bref, nous pouvons être fiers de ce qui nous avons accompli tous ensemble, grâce à nos efforts conjugués.

Bien sûr, tout ceci nous l'avons porté grâce à un engagement fort des élus. Et je vous remercie tous pour ces années passées ensemble. Mais vous ne m'en voudrez pas si je consacre ces derniers propos aux agents municipaux de Cénac, sans lesquels rien de cela n'aurait été possible. Ce soir, c'est Sabine Vallereau, notre Directrice Générale des Services, qui est ici présente et qui donc représente tous les agents de la commune. En mon nom personnel, comme en votre nom à tous j'imagine, je la remercie sincèrement pour sa loyauté sans faille, ses convictions profondes à l'égard du service public, sans oublier ses immenses compétences. Nous avons cheminé 12 ans ensemble, côte à côte, le fameux binôme Maire / DGS. Nous avons partagé des moments parfois dououreux et compliqués, dans la confidentialité aussi, parce que la vie quotidienne d'un maire n'est pas un parcours toujours jalonné de bonheur. Nous avons également, il faut bien le dire, partager toutes les deux de grands moments de complicité, de fous rires aussi parce que les situations parfois ubuesques ne manquent pas en mairie.

Merci Sabine pour tout, et merci à toute l'équipe des agents municipaux pour leur dévouement à leur commune.

Je vous donne rendez-vous désormais le vendredi 16 janvier à 18 h, pour ma dernière cérémonie des voeux aux habitants et aux associations.

En attendant, je vous souhaite une belle soirée et, pour celles et ceux que je ne croiserai pas d'ici là, je vous souhaite de très heureuses Fêtes de fin d'année. »

L'ordre du jour étant, la séance est levée à 19h45.

Cénac, le 15 décembre 2025

**Le Maire,
Catherine VEYSSY**

